



SOCIÉTÉ



Voie de la Vallée : une concertation préalable sur le projet du 28 septembre au 9 novembre

Le projet de Voie de la Vallée de la Dordogne pour des mobilités d'avenir fait l'objet d'une concertation préalable qui sera menée, sous l'égide du Préfet de la Dordogne et de deux garants désignés par la commission nationale du débat public, du 28 septembre au 9 novembre. Celle-ci prévoit 4 ateliers thématiques et une réunion publique le 2 octobre à 18h à l'Odysée à Périgueux.

Publié le 21 septembre 2023

Le Conseil départemental de la Dordogne a déposé un nouveau projet d'aménagement de la Voie de la Vallée de la Dordogne pour des mobilités d'avenir. Ce projet vise à la fois à répondre aux besoins de la population et du territoire en préservant le site, favorisant la biodiversité et en luttant contre le réchauffement climatique.

Ce projet prévoit l'aménagement global du Triangle d'Or de la Vallée de la Dordogne, qui accueille plus de 800.000 visiteurs payants par an, en faisant le choix résolu du développement des mobilités douces dans un environnement pacifié.

Le projet prévoit ainsi la création de la voie verte V91 qui, à terme doit permettre de relier Souillac à Libourne sur 240km, mais également la réouverture de la gare de Castelnaud-Fayrac, la mise en place de navettes électriques, des aménagements nouveaux pour développer les déplacements à vélo, à pied, en train, en canoë, et la sécurisation de la traverse de Beynac et de la voie communale entre Castelnaud et Fayrac. Le tout, intégrant des mesures ambitieuses en faveur de la biodiversité.

Il fera l'objet d'une concertation préalable qui sera menée, sous l'égide du Préfet de la Dordogne et de deux garants désignés par la commission nationale du débat public (CNDP), du 28 septembre au 9 novembre.

Les modalités de la concertation

Une réunion publique se tiendra le 2 octobre à 18h au théâtre de l'Odysée à Périgueux pour présenter la concertation sur le projet.

Plus de ateliers thématiques seront proposés notamment sur les thèmes suivants :
<https://www.dordogne.fr/information-transversale/actualites/voie-de-la-vallee-une-concertation-prealable-sur-le-projet-du-28-septembre-au-9-novembre-22333668?>

Puis, des ateliers thématiques seront proposés notamment sur les thèmes suivants : environnement, sécurité, mobilités, et économie/tourisme. Ces ateliers se dérouleront les mercredis 4, 11, 18 et 25 octobre à compter de 18h. Seules les personnes invitées par les garants peuvent y prendre part.

Ces quatre ateliers thématiques se dérouleront comme suit : tourisme/économie le 4 octobre à La Roque-Gageac, mobilités le 11 octobre à Castelnaud-la-Chapelle, environnement/paysage le 18 octobre à Vézac et sécurité (falaise et routière) le 25 octobre à Beynac.

En parallèle, des avis, questions, contributions, ou propositions pourront être déposés sur les registres papier mis à la disposition du public aux heures d'ouverture au public dans les mairies de Saint-Vincent-de-Cosse, Castelnaud-la-Chapelle, Vézac et Beynac-et-Cazenac.

De même, des contributions pourront être déposées sur les registres papier mis à la disposition du public dans les locaux du Département (salle n°1, Direction du Patrimoine Routier, Paysager et des Mobilités - 99, avenue Winston Churchill 24660 Coulounieix-Chamiers) lors des permanences assurées chaque mercredi de 9h à 12h pendant la durée de la concertation, sur rendez-vous.

Des permanences seront organisées en mairies, en présence des garants, les jeudis 5, 12, 19 et 26 octobre de 9h à 12h par roulement : le 5 à Saint-Vincent-de-Cosse, le 12 à Castelnaud, le 19 à Vézac et le 26 octobre à Beynac-et-Cazenac.

Enfin, des contributions pourront également être déposées sur un registre dématérialisé mis à la disposition du public : <https://www.registre-dematerialise.fr/4875> (<https://www.registre-dematerialise.fr/4875>), ou par mail en développant des arguments en les envoyant au garant : roland.peylet@garant-candp.fr.

Des questions et projets de cahiers d'acteurs établis par des personnes morales peuvent être adressés aux garants par voie dématérialisée, à l'adresse e-mail : roland.peylet@garant-cndp.fr, et par voie postale : CNDP – A l'attention de Mme Brigitte FARGEVIEILLE et M. Roland PEYLET - 244, boulevard Saint-Germain 75007 PARIS.

Pour mémoire, à l'issue de la concertation préalable, dans un délai d'un mois, les garants transmettront leur bilan à la CNDP et au Département de la Dordogne qui le publieront chacun sur leur site internet sans délai.